

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

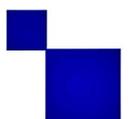
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Grosbois donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Fourcade
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Kern donnant pouvoir à M. Guiraud

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Magrino, Mme Paul



Délibération n° 2020-XII-63 du 10 décembre 2020

ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

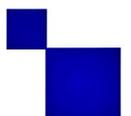
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et, notamment, son article 33-5 introduit par l'article 30 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du comité technique,

Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,



après en avoir délibéré,

- ADOPTE les lignes directrices de gestion des ressources humaines du département de la Seine-Saint-Denis exprimées au document ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern

Abstention(s) de :

Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Choulet, Mme Piétri, M. Chabani

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstention(s) : 15 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.